

**Dossier de candidature
"Accompagnant Educatif et Social"**

SITUATION D'EMPLOI/APPRENTISSAGE

VOIE DIRECTE

Le 25 mai 2018 est entré en vigueur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (règlement UE n° 2016/679 du 27/04/2016). Cette directive vise à harmoniser les législations européennes autour de la protection des données en tenant compte des évolutions technologiques. Nous accordons une très grande importance à la protection et à la confidentialité de vos données personnelles. Nous sommes aujourd'hui en mesure de vous assurer que notre politique de confidentialité et de protection de la vie privée est respectée. Vos données personnelles collectées dans ce dossier sont utilisées à des fins professionnelles. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données en vous adressant au secrétariat. Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Informatique et Libertés).

ETAT CIVIL

Sexe M F

Nom d'usage ou Marital..... Prénom.....

Nom de naissance
.....

Adresse

CP..... Ville.....

Téléphone fixe Portable

Email@.....

Date et lieu de naissance Age

Nationalité

Titulaire du Permis de Conduire : Oui Non

N° S.S.

Si SITUATION D'EMPLOI/APPRENTISSAGE

Nom de la structure employeur :

Personne à contacter

Adresse

Téléphone Mail :

FORMATION GENERALE/PARCOURS SCOLAIRE

DIPLOMES OBTENUS	Date d'obtention	Etablissement	Stage (s) effectué (s) lieu (x)/durée en semaines
Lauréat de l'institut de l'engagement (Service Civique)			

NIVEAU SCOLAIRE (pour les candidats.tes ne justifiant pas d'un diplôme)	Date de la fin de cette scolarité	Etablissement

PARCOURS PROFESSIONNEL

EMPLOYEURS	EMPLOI (S) OCCUPE (S)	PERIODE (S)	DUREE

MODALITES D'INSCRIPTION POUR
LA FORMATION ACCOMPAGNANT/E EDUCATIF/VE ET SOCIAL/E

FILIERE EN VOIE DIRECTE – COURS D'EMPLOI/APPRENTISSAGE
Session 2023

CONDITIONS

Les inscriptions à l'examen de sélection sont prises en vue **de la rentrée de septembre 2023.**

Pour les candidats/tes, il faut être :

- **âgé/ée de 18 ans au moins**

- **éventuellement en situation d'emploi, pour la durée de la formation, en situation relationnelle avec les personnes, sous la responsabilité d'un travailleur social ou paramédical. Le temps d'exercice professionnel ne saurait être inférieur à un mi-temps et ce quelle que soit la nature du contrat de travail. Une convention de formation professionnelle en situation d'emploi devra être signée entre l'employeur, le candidat et le CFP UFA Saint-Ennemond.**

Modalités

Dates d'inscription :

Retrait des dossiers au CFP Saint-Ennemond ou sur le site www.lpp-saintennemond.fr

Date limite de dépôt des dossiers dûment complétés :

Les inscriptions sont reçues :

- **jusqu'au 19 Août 2023 (cachet de la poste faisant foi)**

- R
- Le dossier de candidature **-4 pages-** dûment rempli recto-verso et signé
 - Une photocopie de la carte d'identité recto-verso en cours de validité
 - Une photo d'identité récente agrafée à l'endroit prévu du dossier d'inscription
 - Un Curriculum vitae actualisé
 - La photocopie des diplômes obtenus à ce jour
 - L'attestation de l'employeur -pour les candidats/tes en Formation continue ou en apprentissage-
 - 2 enveloppes à fenêtré transparente format 110 X 220 timbrées au tarif lettre en vigueur .
- Attention aucun autre modèle ne sera accepté**
- Un **chèque de 42 euros au titre des frais de sélection** pour l'étude du dossier libellé à l'ordre de **OGEC Saint-Ennemond**
 - Pour les candidats non dispensés : un **chèque de 75 euros pour l'entretien oral de positionnement**, libellé à l'ordre de **OGEC Saint-Ennemond**, qui vous sera rendu en cas de refus de votre candidature suite à l'examen de votre dossier.

Tout désistement à l'épreuve orale d'entrée en formation doit se faire par écrit.

- Les frais de sélection sont gardés sauf : **S'il parvient à l'établissement dans un délai minimum de 10 jours avant l'épreuve** :
- Les frais de traitement de dossier ne seront pas remboursés

Toute absence à l'entretien oral ne donnera lieu à aucun remboursement du coût de l'épreuve, sauf **cas de force majeure et uniquement** sur présentation d'un justificatif. **Les frais de sélection versés par le candidat restent acquis à l'UFC-UFA Saint-Ennemond quels que soient les résultats obtenus au concours.**

Déroulement de la sélection

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

- 1° Les candidats/tes titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V de l'arrêté du 30 Août 2021
- 2° Les lauréats/tes de l'Institut de l'engagement
- 3° Les candidats/tes ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Pour les autres, une commission d'admission, composée **pour moitié de professionnels/les et de formateurs/trices**, procède à la **sélection des dossiers des candidats/tes** au regard notamment de la qualité du parcours de formation antérieure, des aptitudes pressenties et des motivations. Les candidats/tes dont le dossier de candidature a été retenu présenteront une épreuve orale d'admission.

L'épreuve orale d'admission, sous la responsabilité d'un/e formateur/trice et d'un/e professionnel/le, consiste en un **oral de 30 minutes** portant sur la motivation du/de la candidat/te et la capacité à s'engager dans une formation sociale, à être à l'écoute de l'autre dans une rencontre, mais aussi à savoir se positionner dans une situation éducative.

L'épreuve orale aura lieu :

- **Du 1^{er} au 5 septembre 2023**

La note obtenue à l'issue de l'entretien oral de positionnement doit être **supérieure ou égale à 10 sur 20**.

Transmission des résultats

Vous serez avisés/ées par courrier uniquement de vos résultats : AUCUN RESULTAT NE SERA DONNE PAR TELEPHONE.

Vous devrez confirmer votre inscription en formation par retour de courrier.

Les candidats non admis ont la possibilité de se représenter à l'examen de sélection sur une autre année. S'ils en font la demande, les candidats non admis peuvent être informés des motifs de leur non admission, dans le mois de la promulgation des résultats. Ces informations leur seront transmises oralement lors d'un entretien.

Début des cours : rentrée scolaire **septembre 2023**